



Commune de
Granges-Paccot

**ASSEMBLÉE COMMUNALE
DU
30 MAI 2022**

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 14.06.2022 / Point de PV no 1.1.3.

Présidence : M. René Schneuwly, Syndic

Présences : 50 citoyennes et citoyens, selon la liste des présences

M. Schneuwly ouvre la séance à 20.05 heures et, au nom du Conseil communal, souhaite la cordiale bienvenue aux citoyennes et citoyens présents à cette Assemblée communale consacrée notamment à la présentation des comptes de fonctionnement et des investissements 2021 de la Commune de Granges-Paccot.

En préambule, M. Schneuwly salue la présence de Mme Christine Schneuwly, ancienne Députée, ainsi que de Mme Silvia Degex, ancienne Conseillère communale et responsable des Aînés. La presse est représentée ce soir par M. Georges Scherrer, Freiburger Nachrichten, Mme Lise-Marie Piller s'étant excusée pour La Liberté.

Il souhaite également la bienvenue à la Commission financière (ComFin), dont deux membres - à savoir Mme Line Thalmann et M. Dominique Romanens - sont excusés.

M. Schneuwly excuse l'absence de Mme Isabelle Chassot, Conseillère aux Etats, de M. Gerhard Andrey, Conseiller national, ainsi que de M. Thierry Berset, M. Daniel Dupraz et Mme Jacqueline Zweilin, M. et Mme Jean-Jacques Zenger et Patricia Gaillard Zenger, Mmes Thais et Virginie Khuu, M. Jean-Christophe a Marca et M. Robert Perler.

Conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes du 25 septembre 1980, la présente Assemblée a été convoquée par un envoi en tous ménages le 6 mai 2022, par affichage au pilier public le 9 mai 2022, par le Trait d'union no 107 distribué le 13 mai 2022 ainsi que par publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg le 13 mai 2022.

Aucune remarque n'étant formulée au sujet de la convocation et de l'ordre du jour, M. Schneuwly déclare l'Assemblée valablement convoquée et apte à délibérer suivant l'ordre du jour établi.

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 13 décembre 2021
Le procès-verbal ne sera pas lu; il est à disposition à l'Administration communale et sur le site internet de la Commune de Granges-Paccot.
2. Comptes 2021
 - 2.1. Présentation générale des comptes de fonctionnement et des investissements 2021
 - 2.2. Rapports de la Commission financière, discussion et votes
3. Investissements 2022
 - 3.1. Crédit d'étude de la requalification de la Rte de Chantemerle
 - 3.2. Crédit d'investissement pour le réaménagement de la Rte du Château et mise en zone 30 km/h
 - 3.3. Rapports de la Commission financière, discussion et votes
4. Election complémentaire à la commission des naturalisations (art. 43 al. 1 LDCF)
5. Divers

SCRUTATEURS

M. Schneuwly désigne en qualité de scrutateurs, pour la travée de gauche et la table du Conseil communal, Mme Renata Krieg, et pour la travée de droite et la table de la ComFin, M. Laurent Bronchi. En cas de vote à bulletin secret, Mme Bénédicte Laville, Secrétaire communale, se joindra aux scrutateurs.

LISTE DES PRESENCES

La liste des présences a été tenue à l'entrée de la salle et 50 citoyens et citoyennes participent à l'Assemblée de ce soir. Les personnes ne s'étant pas annoncées doivent se manifester. Les retardataires sont priés de s'annoncer dès la fin de l'Assemblée.

ENREGISTREMENT

Conformément à l'article 3 du Règlement d'exécution de la loi sur les communes du 28 décembre 1981, les débats de l'Assemblée sont enregistrés. Les personnes désirant poser des questions ou intervenir sont priées de s'annoncer et de s'exprimer en utilisant le micro mis à disposition afin de permettre l'établissement d'un procès-verbal fidèle. La bande enregistrée ce soir sera effacée après l'approbation du procès-verbal.

1. PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 13 DECEMBRE 2021

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 13 décembre 2021 ne sera pas lu. Il a été approuvé par le Conseil communal le 21 décembre 2021 et était à disposition à l'Administration communale, ainsi que sur le site internet de la Commune. Ce procès-verbal est approuvé par acclamation avec les remerciements à sa rédactrice, Mme Bénédicte Laville. La bande d'enregistrement de l'Assemblée peut donc être effacée.

2. COMPTES 2021

Avant de céder la parole à M. Philippe Chassot, Conseiller communal en charge des finances, M. Schneuwly rappelle qu'à l'instar d'autres communes, les comptes ont été établis pour la dernière fois selon la méthode MCH1.

M. Chassot présente les comptes de fonctionnement et des investissements 2021 de la Commune. Les comptes 2021 de la Commune de Granges-Paccot sont bons et le compte de fonctionnement se solde par un bénéfice exceptionnel de CHF 2 398 448.00. Globalement, les comptes de fonctionnement 2021 présentent un total de produits de CHF 20 961 367.00, en augmentation de 13.99% par rapport à l'exercice 2020, et un total de charges de CHF 18 562 920, en légère augmentation de 1.67% par rapport à l'exercice 2020.

Malgré la baisse des rentrées fiscales (diminution de l'impôt sur le capital, partiellement de l'impôt sur le bénéfice) due à la réforme fiscale des entreprises, le résultat est largement bénéficiaire et s'explique, d'une part, par les recettes fiscales extraordinaires provenant de la perception de droits de mutation et d'impôts sur les gains immobiliers. D'autre part, un impôt de liquidation a été encaissé.

Les comptes ayant été publiés en détail, M. Chassot présente, de manière graphique, les comptes de fonctionnement et des investissements 2021, par rubrique, le budget 2021 et les comptes effectifs 2021. Il commente brièvement les différences significatives par rapport aux comptes 2020 et/ou au budget 2021.

M. Schneuwly remercie M. Chassot pour cette présentation détaillée et, avant d'ouvrir la discussion, donne la parole à M. Michel Thierrin, Président de la ComFin, pour lecture de son rapport.

Les comptes de fonctionnement et des investissements 2021 ont été vérifiés par PKF Fiduciaire SA à Fribourg, qui a remis et commenté son rapport de révision et sa lettre de recommandations au Conseil communal et à la ComFin. De son côté, la ComFin a examiné les comptes de fonctionnement et des investissements 2021 de la Commune de Granges-Paccot. Plusieurs postes de ces comptes ont fait l'objet de questions, auxquelles le Conseil communal a répondu à l'entière satisfaction de la ComFin. Sur la base de son examen et du rapport de révision de la société PKF Fiduciaire, la ComFin préavise favorablement les comptes de fonctionnement 2021 se soldant par un excédent de produits de CHF 2 398 448.00 ainsi que les comptes des investissements 2021.

M. Schneuwly remercie M. Thierrin, ainsi que l'ensemble de la Commission financière pour l'examen méticuleux auquel ses membres se sont prêtés. Il ouvre la discussion aussi bien sur les comptes de fonctionnement que sur ceux d'investissements en précisant que chacun de ces comptes fera ensuite l'objet d'un vote séparé.

La parole n'étant pas demandée, M. Schneuwly procède aux votes, rappelant que le Conseil communal ne peut pas se prononcer sur cet objet.

Aux votes séparés, l'Assemblée approuve à l'unanimité les comptes de fonctionnement et des investissements 2021. M. Schneuwly remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée. Il remercie également M. Philippe Chassot pour le suivi et Mme Mélanie Chollet Charrière, Administratrice des finances, pour l'excellent travail réalisé, souligné par l'organe de révision.

3. INVESTISSEMENTS 2022

M. Schneuwly cède la parole à M. Jean-Louis Barras, Vice-Syndic, qui s'exprime sur les deux objets.

3.1. CRÉDIT D'ÉTUDE DE LA REQUALIFICATION DE LA RTE DE CHANTEMERLE

M. Barras explique que, suite à la réalisation du nouveau Complexe scolaire de Chavully, la Commune de Granges-Paccot souhaite développer le cheminement des piétons et la mobilité douce entre le Plateau d'Agy et la nouvelle gare de Givisiez, depuis le croisement de la Rte de Morat, jusqu'au Pont de Chantemerle. M. Barras relève qu'il s'agit d'un axe principal reliant les sites scolaires de Chantemerle et Chavully. Une mesure PA4 séparée pour le réaménagement du Pont de Chantemerle est également prévue.

Requalification Rte de Chantemerle « Inférieure »		
Devis estimatif		
Secteur Ecole Chantemerle et Impasse de Chantemerle	CHF	550 000.00
Secteur Place de Chantemerle	CHF	166 000.00
Carrefour de Chavully	CHF	327 000.00
Carrefour Rte de Morat	CHF	133 000.00
Modérateurs avec arbres	CHF	414 000.00
Voie verte	CHF	352 000.00
Honoraires	CHF	253 000.00
Investissement brut TTC	CHF	2 200 000.00
Participation du canton FR -14% s/2 200 000	CHF	-308 000.00
Participation de l'Agglo FR -50% s/1 892 200	CHF	-946 000.00
Investissement net TTC	CHF	946 000.00

La Commune a d'ores et déjà reçu la confirmation du canton de Fribourg pour une participation de 14% au titre de compensation de l'augmentation du trafic sur la Rte de Chantemerle enregistré depuis l'ouverture du Pont de la Poya. S'agissant d'une mesure du PA2 de l'Agglomération de Fribourg, la participation de cette dernière se monte à 50%. Le coût final du projet à charge de la Commune de Granges-Paccot devrait donc se monter à CHF 946 000.00.

Pour permettre le démarrage de ce projet, un crédit d'étude est soumis à l'Assemblée communale pour réaliser la première étape du projet, soit le lancement d'un appel d'offres auprès de trois bureaux d'ingénieurs civils pour l'établissement du dossier de demande préalable, du dossier d'approbation des plans et de mise à l'enquête publique et l'envoi des soumissions selon la procédure ouverte des marchés publics.

Partant, le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 100 000.00 pour la première étape des travaux en vue de l'attribution d'un mandat à un bureau d'ingénieur pour l'établissement du dossier de demande préalable, des dossiers d'approbation des plans et de mise à l'enquête publique, ainsi que l'appel d'offres, selon la procédure des marchés publics. Le financement de cette dépense sera assuré par les fonds propres et les recettes courantes de la Commune.

M. Thierrin prend la parole au nom de la Commission financière. Il déclare que la Commission financière a pris connaissance du dossier relatif au crédit d'étude de requalification de la Rte de Chantemerle.

Sur la base de cet examen, la ComFin préavise favorablement ce crédit d'étude d'un montant de CHF 100 000.00. Le financement de cet investissement sera assuré par un prélèvement sur les fonds propres et les recettes courantes de la Commune.

M. Schneuwly remercie M. Thierrin et ouvre la discussion sur cet objet.

M. Benjamin Laville souhaite savoir qui est le maître de l'ouvrage et s'interroge sur l'existence de plans alors que le crédit d'étude n'a pas encore été accordé.

En matière d'infrastructures de mobilité douce et de transport, la Commune est maître d'œuvre, indique M. Schneuwly. Les projets sont inscrits dans les projets d'agglomération élaborés par l'Agglomération de Fribourg, lesquels font l'objet d'un cofinancement de la Confédération. Le projet présenté ce soir fait l'objet d'une mesure intégrée dans le PA4, qui doit être approuvé prochainement par la Confédération. Pour arriver à ce stade, un mini concours a été organisé entre deux bureaux d'ingénieurs de trafic, que le bureau Team+ a remporté. Les plans affichés au fond de la salle sont le résultat du travail de Team+ et serviront de base pour les démarches qui viennent d'être évoquées. Une simple réfection de la route coûterait probablement aussi cher et ne présenterait pas les avantages esthétiques et la convivialité recherchés par l'alignement de la Pl. de Chantemerle au moyen de gradins et de végétation.

M. Didier Limat demande si la Rte de la Chenevière va être intégrée à la planification. Il craint en effet que le trafic ne se déplace de la Rte de Chantemerle à la Rte de la Chenevière.

M. Barras confirme que cette problématique fait partie des réflexions du Conseil communal. Il indique que le projet de requalification de la Rte de Chantemerle concerne le tronçon situé entre le rond-point de Chavully et la Pl. de Chantemerle. Le projet se concentre sur deux axes, soit d'une part le carrefour de Chavully, avec une amélioration de la mobilité douce, notamment en provenance de la Rte des Grives. D'autre part, le projet prévoit de rendre plus conviviaux la Pl. de Chantemerle, ainsi que le passage entre l'école et l'Administration communale. La Rte de Chantemerle en soi ne subit pas de grandes modifications, si ce n'est l'ajout de deux chicanes supplémentaires. Le gabarit de la route reste inchangé pour permettre le passage des bus de ligne. Il rappelle que le réaménagement de la Rte de Chenevière est prévu dans le cadre de la mise en séparatif. Une fois les collecteurs installés, la route sera aplanie et un revêtement phonoabsorbant sera posé. Une voie de vélo sera réalisée, derrière les rétrécissements, sur le côté de la route. M. Barras considère que le réaménagement de la Rte de Chantemerle ne devrait pas entraîner de report de circulation sur la Rte de la Chenevière, qui restera limitée à 30 km/h.

M. Limat demande quel sera le changement prévu au croisement entre la Rte de Chantemerle et la Rte de Morat.

M. Barras répond que l'accès sera un peu plus étroit pour éviter le transit par le village en cas de manifestation sur le Plateau d'Agy. Il rappelle que des mesures de dissuasion sont également prises à la Rte de la Chenevière. La voie reste à double sens et permet le passage de bus.

M. Schneuwly relève à ce propos que tant la Rte de Chantemerle que la Rte de la Chenevière ont fait l'objet de mesures pour endiguer la circulation routière, les travaux engagés des deux côtés de la Commune poursuivant les mêmes objectifs. On constate d'ailleurs à peu près la même charge de trafic sur les deux tronçons. M. Schneuwly précise que la requalification de la Rte de Chantemerle n'a pas pour but de modifier les habitudes des automobilistes, mais de favoriser la mobilité douce. Il rappelle par ailleurs que le trafic pendulaire est du ressort de l'Agglomération et du canton. Seul le passage à la mobilité douce et aux transports public permettra à terme de réduire la pression sur les routes communales.

Mme Bettina Gruber demande si la Commune va profiter de la requalification de la Rte de Chantemerle pour mettre en conformité les arrêts de bus d'ici fin 2023, conformément à la Loi fédérale du 13 décembre 2022 sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées.

M. Schneuwly explique que la Commune doit adapter les arrêts de bus à la LHand et rehausser, pour des montants conséquents, la hauteur du trottoir de 16 cm, respectivement 18 cm, à 22 cm. Cela fait suite à un arrêt rendu par le Tribunal fédéral à propos d'un arrêt de bus situé sur la Commune de Guin. Il informe que la Commune a déposé, par précaution, une demande d'indemnité au Conseil d'Etat pour procéder à ces travaux. En effet, les indications fournies à la Commune pour l'aménagement des arrêts de bus l'ont été par l'Etat, qui tente de rejeter la responsabilité sur les TPF. Peu importe pour la Commune, dans la mesure où il eût été plus simple de réaliser les arrêts directement à 22 cm, plutôt que de les rehausser par la suite. La préoccupation de la Commune est de respecter la LHand de ce point de vue. Compte tenu de la procédure cours, il faut espérer que la mise en conformité pourra se faire en 2023. En tous les cas, les mesures ont été prises et un ingénieur a déjà été mandaté pour procéder aux calculs.

M. Michel Baechler intervient pour faire part de son mécontentement quant à la promotion de la mobilité douce et prône le retour au transport motorisé individuel. Il relève que les bus articulés sont presque vides.

M. Schneuwly indique que la mobilité douce doit être distinguée des transports publics. L'évolution de la mobilité douce est une réalité et de nombreux progrès et investissements ont été faits en ce sens. Il souligne que la Commune bénéficie d'une bonne desserte en transports publics, ce qui offre une alternative aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer à pied ou à vélo. En particulier, la ligne 1 est le tracé présentant le meilleur rendement du réseau, avec plus de 50% des coûts annuels couverts par les recettes. Il y a par ailleurs une constante augmentation de la fréquentation de la ligne 9. Il est évident que si l'offre en transports publics diminue, ceux-ci sont moins attractifs. En revanche, en améliorant l'offre, notamment en augmentant la cadence de la ligne 9 au quart d'heure et en reliant la gare de Givisiez aux Portes de Fribourg, on favorise leur utilisation. Le progrès sera énorme.

La parole n'est plus demandée.

Au vote, l'Assemblée accepte ce crédit d'étude à une très large majorité (2 voix contre).

3.2. CRÉDIT D'INVESTISSEMENT POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RTE DU CHÂTEAU ET MISE EN ZONE 30 KM/H

Avant de céder la parole à M. Barras M. Schneuwly relève que le tracé de la ligne 1 traversera à nouveau la Rte du Château à partir du changement d'horaire de décembre 2022. Après un bras de fer avec la Ville de Fribourg, la Commune de Granges-Paccot a pu convaincre de la nécessité, pour les personnes se rendant au Cimetière, de pouvoir être arrêtées à proximité immédiate du site. La Ville de Fribourg y était longtemps opposée, mais la majorité l'a emporté. La Rte du Château reste une impasse, sauf pour les transports publics. M. Schneuwly assure que la borne restera levée pour éviter le trafic de transit lors de manifestations sur le Plateau de St-Léonard. Seul le passage des véhicules feux bleus sont autorisés.

Suite à la construction de la nouvelle patinoire St-Léonard et à la récente décision de réactiver l'ancien tracé de la ligne 1 TPF par l'Allée du cimetière, la Commune de Granges-Paccot souhaite finaliser le dossier de la réfection de la Rte du Château et sa mise en zone 30 km/h. Dans le cadre du site sportif St-Léonard, la Rte du Château sert d'artère principale aux piétons et à la mobilité

douce pour transiter entre le site sportif et les parkings du Plateau d'Agy qui offrent une complémentarité d'usage lors des grandes manifestations.

Les objectifs de ce projet sont de limiter le gabarit actuel de la route, de réduire la vitesse des usagers (=> 40 km/h) et de créer une voie mobilité douce (piétons et vélos) supplémentaire, le trottoir existant le long des immeubles ne présentant qu'une largeur de 1.50 m. Le principe du projet a d'ores et déjà été accepté par le SPC.

Les travaux consistent en un fraisage de la route entre le giratoire d'Agy et la limite communale avec la Ville FR, la pose d'un phonoabsorbant et de potelets délimitant la voie de mobilité douce. Avec le retour du trafic de la ligne 1 TPF, la borne escamotable sera remise en service. M. Barras précise qu'il convenait d'attendre la fin du chantier de la BCF Arena avant de présenter ce projet à l'Assemblée communal, le passage des engins de chantier ayant abîmé la chaussée.

Mise en zone 30 km/h de la Rte de Château		
Devis global estimatif		
Travaux de génie civil	CHF	31'800.00
Phonoabsorbant	CHF	49'600.00
Borne escamotable avec armoire électrique	CHF	29'200.00
Mobiliers urbains, signalisations et marquages	CHF	18'400.00
Divers, imprévus (12%)	CHF	15'600.00
Honoraires (12%)	CHF	17'400.00
Investissement brut TTC	CHF	162'000.00
Participation de l'Agglo FR -50%	CHF	-81'000.00
Investissement net TTC	CHF	81'000.00

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 81 000.00 pour la mise en zone 30 km/h de la Rte du Château. Le financement de cette dépense sera assuré par les fonds propres et les recettes courantes de la Commune.

M. Thierrin prend la parole au nom de la Commission financière. Il indique que la Commission financière a pris connaissance du dossier relatif au crédit d'investissement pour le réaménagement de la Rte du Château et mise en zone 30 km/h.

Sur la base de cet examen, la ComFin préavise favorablement ce crédit d'un montant de CHF 81'000.00. Le financement de cet investissement sera assuré par un prélèvement sur les fonds propres et les recettes courantes de la Commune.

M. Schneuwly remercie M. Thierrin et ouvre la discussion sur cet objet.

Mme Bettina Gruber s'enquiert de savoir si le marquage de la voie de mobilité douce sera visible, respectivement tactile pour les personnes souffrant de problèmes de vue.

M. Barras répond par la négative s'agissant du côté arborisé, la largeur de la route ne le permettant pas. Il relève cependant qu'un trottoir a été construit du côté des immeubles. Il remercie Mme Gruber de sa remarque concernant la démarcation tactile et la soumettra à l'ingénieur.

La parole n'étant plus demandée, M. Schneuwly conclut en indiquant que la ligne 1 est équipée de bus à batteries, alimentées sur le parcours par les caténaires et chargées chaque soir au dépôt. L'Agglomération, les TPF et Groupe E SA se lancent également dans l'hydrogène et renouvellent une partie de la flotte, pour les tracés ne disposant pas de lignes de contact. Les véhicules seront ainsi moins bruyants et moins polluants. A l'horizon 2030, il ne devrait plus y avoir de véhicule fonctionnant avec des énergies fossiles.

Au vote, l'Assemblée accepte à l'unanimité ce crédit d'étude.

4. ELECTION COMPLÉMENTAIRE À LA COMMISSION DES NATURALISATIONS (ART. 43 AL. 1 LDCF)

M. Schneuwly cède la parole à Mme Barbara Green-Studer, Conseillère communale en charge des naturalisations.

Suite à la démission de M. Laurent Bronchi, Mme Christelle Tuncel a fait part de son intérêt pour intégrer la commission des naturalisations. Mme Tuncel est née en 1974 à Sierre VS, d'une mère belge et d'un père valaisan. Mme Tuncel est domiciliée à Granges-Paccot depuis 1999, avec son époux et sa fille adulte.

Après avoir obtenu sa maturité socio-économique, Mme Tuncel a débuté sa carrière dans le télémarketing, avant d'être engagée à l'Université de Fribourg, puis au Service du personnel de l'Etat de Fribourg. En 2010, Mme Tuncel a entrepris des études en vue de l'obtention du brevet fédéral de spécialiste en ressources humaines avec option gestion internationale du personnel. Depuis 2017, elle occupe le poste d'adjointe administrative auprès de l'Ecole des Métiers de Fribourg en tant que membre de la direction.

M. Schneuwly remercie Mme Green-Studer et demande à Mme Tuncel de se lever, afin que tout le monde la voie. Il demande s'il y a une autre candidature à présenter. Conformément à la Loi sur les communes, lorsqu'il n'y a pas plus de candidats que de sièges à pourvoir, l'élection est tacite, raison pour laquelle M. Schneuwly demande d'accueillir Mme Tuncel comme nouvelle membre de la Commission des naturalisations par applaudissement.

6. DIVERS

M. Schneuwly a le plaisir d'annoncer que le Responsable de la Voirie, M. Pascal Bourguet, a obtenu son brevet de fontainier. Suite à la démission de M. Limat, M. Bourguet, qui connaissait très bien le réseau d'eau, a été appelé à lui succéder dans sa fonction. Il a passé ses examens dans des conditions assez difficiles. Au nom du Conseil communal, M. Schneuwly lui adresse ses sincères félicitations et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de son activité de fontainier communal, qui s'ajoute à celles qu'il occupe au sein de la Voirie. L'Assemblée communale applaudit M. Bourguet.

M. Schneuwly fait part d'un second divers. Dès mercredi, il sera question de la nouvelle organisation des pompiers et des échos seront probablement relayés dans la presse. L'organisation mise en place par la loi sur la défense incendie et les secours, adoptée par le Grand Conseil, prévoit la création de bataillons organisés par district. En ce qui concerne la Sarine, des statuts vont être votés lors de l'assemblée des délégués du 1er juin 2022. Il est prévu que ce nouveau service soit joint à une association de communes existante, soit le Réseau Santé Sarine, qui regroupe la gestion des homes médicalisés, des ambulances et les soins à domicile. Une division secours serait créée à cet effet. Ce projet aura des conséquences au sujet desquelles le Conseil communal n'a été totalement éclairé que très récemment. M. Schneuwly souligne que le Conseil communal a toujours soutenu le Corps des sapeurs-pompiers. Une nouvelle infrastructure pour le Service du feu a été construite il y a quelques années, regroupant les véhicules et le matériel nécessaires aux interventions. La Commune a consacré le temps et les moyens pour former non seulement les cadres, mais l'ensemble des 47 hommes et femmes composant le Corps des sapeurs-pompiers qui œuvrent et assurent la sécurité sur le territoire communal, avec le centre de renfort de Fribourg. Outre la lutte contre l'incendie, d'autres fonctions sont assumées par les pompiers, notamment en cas d'inondation, de circulation routière ou nettoyage de la chaussée en cas de perte d'hydrocarbures. Les employés communaux y sont en principe intégrés, permettant une intervention tant rapide qu'efficace. Désormais, 8 bases de départ sont prévues dans le district la Sarine, étant précisé que la base de départ de Sarine Nord se situerait à Grolley, ce qui est discutable d'un point de vue de l'emplacement. L'état-major se montre toutefois assez rigide et la pertinence de conserver Granges-Paccot comme base de départ n'a pas été considérée. De nouvelles infrastructures vont être construites, ce qui rendra inutile, durant un temps, le bâtiment du feu. Le Corps des sapeurs-pompiers risque d'être dissous d'ici la fin de cette année, ce qui est regrettable. Il faut savoir que peu sont ceux qui souhaitent s'engager dans la nouvelle structure. Les conséquences financières ne sont pas minces, car les coûts vont considérablement augmenter pour un service réduit. Le projet de statuts prévoit l'institution d'une taxe non-pompier fixée en l'état à CHF 120.00 par habitant âgé de 18 à 40 ans. Il s'agit d'une taxe destinée à inciter les gens à adhérer au bataillon, étant précisé que l'effectif sera drastiquement diminué, ce qui laisse en réalité peu de choix. Le montant de la taxe serait fixé unilatéralement par le Comité de direction jusqu'à

concurrence de CHF 200.00. Les recettes ainsi perçues sont destinées à couvrir 75% des charges, les 25% restants étant financés par les communes par moitié en fonction de la population légale, respectivement en fonction de la valeur des immeubles situés sur le territoire communal. Si l'indice de potentiel fiscal introduit dans le cadre de la péréquation cantonale n'était déjà pas favorable aux communes dites riches, la valeur des bâtiments est encore pire. Selon les estimations réalisées, la contribution de Granges-Paccot s'élèverait CHF 53 049.35 pour une taxe de CHF 120.00, de CHF 79 168.35 si la taxe est fixée à CHF 100.00 et CHF 131 406.45 si la taxe est réduite à CHF 60.00. Actuellement, on se situe aux alentours de CHF 40 000.00. Quant aux autres services que l'incendie, des pompiers pourront intervenir en cas d'inondation, mais le nombre d'heures sera limité. Il faudra de plus passer par une centrale et l'organisation de l'intervention sera à la charge de la Commune. M. Schneuwly explique qu'il est envisagé de créer plusieurs infrastructures dans les communes, ainsi qu'une centrale qui se substituera à celle de Fribourg, regroupant le service du feu et le service des ambulances. La limite d'endettement, augmentée en 2020 à 60 millions, serait doublée à CHF 120 millions au total. M. Schneuwly regrette que ces informations aient été délivrées dans la précipitation, car cela laisse peu de temps avant qu'un vote intervienne. De toute manière, s'agissant d'une nouvelle tâche importante pour l'ARS, les statuts devront être soumis aux législatifs communaux et entreront en vigueur à la condition d'être approuvés par l'unanimité des communes membres. Ce sujet difficile sera abordé lors de la discussion du budget 2023.

Mme Martine Cottier demande la parole. Il y a quelques années, l'Assemblée communale avait accepté un investissement de quelque CHF 370 000.00 pour la rénovation et l'agrandissement des vestiaires du FC Granges-Paccot. Actuellement, le club villageois fondé en 1972 accueille deux équipes d'actifs, deux équipes de juniors B et D, six équipes de juniors F, une équipe de filles en F et 150 enfants en G. Le FC Granges-Paccot comprend donc 300 licenciés actifs et juniors et 160 enfants formant le mouvement GGP. Les vestiaires sont vétustes, les WC insuffisants et le local de rangement trop petit. Le club mélange dans les vestiaires les adultes et les enfants. Les filles ne disposent pas d'endroit pour se changer. A titre comparatif, le FC Corminboeuf, qui comprend moins de licenciés, construit un cinquième et un sixième vestiaire. Certains samedis, les matchs des juniors se succèdent et cela devient un casse-tête pour les vestiaires. Les joueurs doivent arriver en tenue et ne peuvent pas se doucher sur place. Il arrive que deux équipes adverses partagent le même vestiaire, ce qui provoque quelques frottements ou des vols/disparitions. L'équipe adulte, dans laquelle 90% sont formés localement, vient de terminer 2e du championnat de 3e ligue et ainsi qualifiée pour les matchs de promotion en 2e ligue. Ceci est en magnifique cadeau pour le 50e anniversaire du Club. Toutefois, si cette équipe devait réussir à monter en ligue supérieure, il n'est pas certain que l'Association Fribourgeoise de Football accepte de valider cette promotion, les infrastructures actuelles du FC ne répondant pas aux critères exigés pour jouer en 2e ligue. Cela serait dommageable pour l'image de la commune et de ses infrastructures sportives. Aussi, Mme Cottier souhaite connaître la cause du retard pris dans le cadre de travaux de rénovation et savoir quand ils seront entrepris.

M. Schneuwly confirme que ce crédit été voté. Au stade de la réalisation du projet, il s'est avéré que le bureau d'ingénieurs mandaté s'était lourdement trompé et que la dépense eût été de CHF 800 000.00. Pour cette raison, le projet a été abandonné, ce qui a été expliqué au FC, dans l'optique de repenser une telle réalisation. Une réflexion est en cours. Il faut savoir que la législation sur l'énergie doit être respectée et le système de chauffage devra être remplacé. Ainsi, engager un montant de CHF 800 000.00 pour deux vestiaires n'est pas rationnel. La réflexion se poursuit et l'enveloppe extérieure du bâtiment a été rénovée. Dans l'intervalle, M. Schneuwly rappelle que des vestiaires sont situés à proximité relativement immédiate du terrain de football, à la halle polyvalente de Chantemerle. M. Schneuwly prend note de l'intervention de Mme Cottier. Une réponse parviendra dans le courant des mois à venir.

Mme Cottier trouve qu'il serait regrettable de devoir supprimer des équipes de juniors qui viennent volontiers jouer et considère qu'il faut à tout prix éviter cette situation.

M. Laurent Bronchi prend la parole pour deux divers. Il constate qu'aucun accès piéton n'est prévu à la déchetterie et demande si cette question a déjà été abordée avec la Commune de Givisiez.

M. Schneuwly explique que la question a été posée au Service des ponts et chaussées, qui y a répondu par la négative. Une porte a néanmoins été installée pour les piétons. Le Conseil communal suit ce dossier de près et reviendra le cas échéant vers le canton.

Sans trahir de secret fiscal, M. Bronchi se demande si le résultat ultra bénéficiaire de la Commune est à imputer à des recettes extraordinaires ou si celles-ci vont se répéter à l'avenir, auquel cas il demande à mettre en place de nouvelles structures ou services dans le budget 2023. Il cite à titre d'exemple une offre plus variée d'activités parascolaires, le renforcement de la mobilité douce par la subvention des abonnements pour les seniors, la création d'un conseil des jeunes, le développement de la bibliothèque et de la ludothèque par l'attribution d'un mandat d'animation.

M. Schneuwly remercie M. Bronchi des pistes de réflexions proposées et lui confirme que la question des prestations et structures occupent le Conseil communal. Malheureusement, le Conseil communal est certain que les recettes ne se reproduiront pas, car il s'agit d'un impôt de liquidation, consécutif au départ d'une société. Au vu de la diminution drastique de l'impôt sur le capital suite à l'entrée en vigueur de la réforme fiscale des entreprises, il convient de faire preuve d'une certaine prudence. Pour maintenir l'état de la fiscalité actuelle. Il faut veiller à faire des réserves qui permettront à terme de mettre sur pied d'autres activités.

M. Jean-Bernard Michel prend la parole et remercie la Commune, ainsi que l'Agglomération de Fribourg et son Président, pour les efforts consentis en matière de mobilité douce. Il relève qu'il espère pouvoir continuer à faire du vélo ces prochaines années. La Commune cofinance d'ailleurs l'acquisition de vélos électriques, ce qui est autre chose.

M. Michel raconte que, lorsqu'il était jeune, il vivait aux Pays-Bas et les personnes âgées faisaient du vélo jusqu'à 90 ans. C'est un gage de bonne santé.

M. Schneuwly remercie M. Michel de son intervention, au nom de l'Agglo également. Il ajoute qu'un cheminement permettant d'atteindre la passerelle du Pont de Grandfey va être réaménagé pour permettre aux vélos et aux personnes à mobilité réduite d'y accéder, ce qui n'est pas possible ou très difficile actuellement.

Mme Barbara Green-Studer saisit l'opportunité de présenter brièvement le projet Senior+. La loi du 12 mai 2016 sur les seniors a pour but de veiller à l'intégration des seniors dans la société, à la reconnaissance de leurs besoins et de leurs compétences, ainsi qu'au maintien de leur autonomie. Un questionnaire a été envoyé au mois de janvier aux 60+, afin qu'ils puissent exprimer leurs désirs et besoins. Près d'un tiers des personnes sondées ont répondu. Suite à cela, un groupe de travail a été mis sur pied, lequel va analyser ces demandes et les comparer avec les exigences légales, dans le but de soumettre des propositions au Conseil communal. Une table ronde sera organisée, probablement cet automne, et les seniors seront invités à s'exprimer. Mme Green-Studer invite l'Assemblée communale à prêter attention à ce projet, qui touche également les autres générations.

M. Schneuwly reprend la parole et souhaite un bel été aux citoyen.nes. Il remercie les employé.es communaux, ses collègues du Conseil communal, ainsi que les personnes engagées au service de la Commune pour les nombreux services rendus au fil des mois. Il clôt la séance à 21.40 heures tout en remerciant les participants de leur présence et en les invitant à partager le verre de l'amitié.

Au nom du Conseil communal :

La Secrétaire communale



Bénédicte Laville



Le Syndic



René Schneuwly